



Réflexions sur ce qui s'est passé dans les années 1718 à 1725 dans la paroisse de Servas.

Messire Jean BERGER était alors curé de Servas, observateur attentif de la vie publique, il couchait chaque fin d'année sur le Registre Paroissial, les principaux évènements survenus durant cette période.

Le hasard m'a mis en relation avec ses écrits et, de ce fait, j'en ai relevé quelques passages que je vous livre et qui reflétaient l'état d'esprit des habitants de cette époque.

On remarquera en premier lieu que tout comme aujourd'hui l'agriculture éprouvait des difficultés mais d'un tout autre aspect. En effet, peu ou point de blé, de foin, de légumes rendait exsangues les populations. Moudre le grain au moulin pour obtenir de la farine alors que les rivières étaient tarées présentait un handicap très sérieux...

Sur un plan plus politique on remarquera la haine et le désespoir que produisit en 1716 le dénommé LAW en « inventant » le papier-monnaie. De l'or, de l'argent contre du papier... quelle riche idée !

Notre curé Berger, au travers de ses réflexions nous laisse à supposer qu'il possédait quelque argent qu'il plaçât malencontreusement dans ... le papier ! Or, la valeur de ces billets évoluait presque au jour le jour mais dans un sens défavorable. C'est ainsi que nombre de personnes perdirent leurs avoirs au bénéfice de la Banque Royale qui, de ce fait, releva les finances de la Banque de France que Louis XIV avait laissées moribondes. Les vociférations du curé Berger à l'encontre des détenteurs du pouvoir qui dirigeait la France n'étaient-elles pas les prémices de la Révolution qui éclaterait soixante années plus tard !

Comme je l'ai écrit plus haut, le hasard, la curiosité, m'ont permis de mieux connaître votre commune il y a de cela trois siècles. J'ai donc souhaité faire partager aux lecteurs de votre cité ma connaissance de la vie à cette époque que mes aïeux lentais ont partagé avec vos propres aïeux.

Observations sur la sécheresse des années 1718 et 1719 et sur la durée de ses effets

La sécheresse a commencé l'année 1718 sur la fin du mois de « May » et continué jusques environ la fête des rois de l'année suivante. Pendant tout ce temps-là il est tombé de temps à autres des « pluyes » mais elles seulement étaient capables d'abattre la foudre dans les chemins étant commencé et de diminuer la chaleur pendant quelque temps. Aussi les puits et les fontaines ont séché et on ne pouvait pas moudre facilement. Il fallait faire beaucoup de chemin pour cela.

La sécheresse et la chaleur ont commencé en l'année 1719 au commencement d'Avril et a continué jusqu'au commencement d'octobre. Il n'y a eu en principe point de foin il a valu 5# le quintal et il y a eu cependant abondance de paille qui a été fort chère. Le vent a presque toujours régné sans nous procurer de 'pluye' pendant ce temps-là ; le ciel couvert et nébuleux sans qu'il tomba une goutte d'eau il ne passait aucune rosée le matin. Les puits et les fontaines ont manqué plus fortement que l'année précédente. Les rivières sont « taries ». Les artifices ont cessé de travailler. On a moissonné huit jours avant la Saint Jean-Baptiste. On a vendangé en Bourgogne, en mâconnais et pays avoisinants sur la fin du mois d'août. On a vendangé dans le Revermont et dans le Bugey le huitième septembre. Il y a eu la présente année presque point de chanvre, très peu de légumes et des grains qu'on nomme gros bleds et autres qu'on sème à l'entrée du printemps. Il y a eu aussi très peu de fruits même ils ne sont pas conservés.

La difficulté de moudre a été plus grande que l'année précédente.

Messire Berger, curé de Servas

En décembre 1720, Messire Berger, prêtre et curé en la paroisse de Servas écrivait :

« Cette année est remarquable par les diminutions et augmentations fréquentes des espèces arrivées dans le royaume par le conseil dénommé « LAÛS » (Law, on dit LO) anglais et hérétique qui abjurât sa religion entre les mains du curé de St Eustache de Paris pour être contrôleur général des finances, charge que le régent de France lui donnât pour venir à ses fins et ruine le public. Philippe duc d'Orléans s'étant fait reconnaître par le Parlement de Paris régent de Louis et âgé d'environ six ans contre l'intention du feu Roy, promis beaucoup pour leurrer le peuple sans rien tenir. Il attaqua 1° les meilleures têtes de ce fameux Parlement qu'il envoya en exil, il interdit le vote de cette compagnie qu'il reléguât à Pontoise et à Pao elle tenait son siège de Justice. Les écus valurent quinze livres qui étaient marquées aux trois couronnes et ceux de la nouvelle fabrique au « coing » de Navarre... Douze livres les louis vieux « gottes » les nouveaux fabriqués, quatre-vingt livres les pièces de 3 deniers, cinq « soles » les pièces de trois deniers valurent six ? deniers. Cette invention machiavélisante a innové dans les siècles passés, obligeant les français qui craignent la peste et aiment le profit de profiter du temps de cette augmentation qui dura peu de payer leurs dettes de rentrer dans leurs fonds vendus et aliénés depuis longtemps ce qui leur était aise par le moyen de la valeur des espèces et du billet de banque autre invention diabolique dudit Law établit sous le nom de Banque Royale dont le Roy et tous les revenus étaient caution et commencé dès le premier de la présente année. Le pauvre peuple donna dans ce piège, rien que la valeur des espèces était changeante comme le beau temps, on allait de partout les coins du royaume à Paris pour poser son argent entre les mains de cette bête insatiable, on dépensait beaucoup 'pour être trompé » dans (par) la suite car les voitures étaient augmentées. Les nourritures et chambres étaient d'un prix excessif. Dans cette ville les étrangers apporteront l' »argent qu'ils avaient à la banque de France pour avoir de ses billets, le Régent, pour mieux colorer sa manoeuvre produisit des agioteurs qui donnaient argent « content » (comptant) trente pour cent de profit. Il n'y eut au commencement que des billets de mille livres, ensuite il furent coupés et divisés en billets de cent livres, ensuite il furent coupés et divisés en billets de 10 livres afin que les pauvres et les riches eussent part à la peste de qui préside à toutes choses noyant le malheur permit que le Conseil du Régent rendit un

arrête réduisant les billets de mille livres à 8001# et ce, dans le temps de la plus grande chaleur des billets ; Le Conseil répara cette faute qui de la main de Dieu par un autre arrête qui les rétablissait au même état qu'auparavant. IL ne fut plus temps d'y remédier. Le feu... l'empressement pour les billets cessa, on se dégoûtait de ces commerces de billet dont la valeur diminua de 20# (livres) de 30# et de 10# pour cent. Heureux furent ceux qui les avaient agiotés dans le commencement sans les garder dans leurs coffres, se fiant à la parole du Roy quand les princes ont l'argent de leurs sujets, ils se moquent d'eux et vient de leur facilité, les billets ont servi à enrichir les pauvres et à appauvrir les riches. On s'aperçu alors de la faute qu'on avait fait de porter son argent à la banque Royale qui, sans diminution des billets aurait eu tout l'argent des français. Le Régent en était le Président et ce Law le contrôleur. Voilà quel a été le cours des billets dont le cours n'a duré que dix mois on aurait pendant le mois d'Octobre de la dite année un billet de cent livres pour vingt- livres on en avait de même à l'égard d'un plus haut prix et d'un moindre. L'Eglise, la Noblesse et le Tiers Etat sont chargés de billets et ne savent qu'en faire. Ils ont déclaré visés par des commissaires et liquidés par le Conseil on en fait espérer le payement mais on ne dit pas le temps auquel cela s'excusera. Je crois que ce sera « à la vallée de Josaphar » (jamais) le prix des espèces qui ont cours présent est de 4 livres le Louis, les étrangers en veulent recevoir les espèces d'or que pour 20 livres et celles d'argent que pour 3 livres. Les marchandises de quelle nature qu'elles soient, sont fort chères, les espèces n'ont point diminué depuis le 1^{er} octobre 1720. Louis Quinze a été à Reims par Monseigneur l'archevêque le xx octobre 1722 (fin d'année).

Observations de ce qui s'est passé la présente année (1723).

Monsieur le duc d'Orléans n'étant plus le Régent du royaume à cause de la majorité du Roy, fit nommer le cardinal Dubois à la charge de premier ministre. C'était une personne de basse extraction qui, pour avoir servi au régent dans les amours et plaisirs de « iceluy » avait été premièrement chanoine de St Germain l'Auxerrois et ensuite Cardinal. Il était la créature du Duc d'Orléans et faisait tout ce que le Régent souhaitait, tellement que sous un nom emprunté il était aussi maître que s'il eut gouverné l'Etat ; Ce cardinal mourut le 13^{ème} d'Août et après avoir été exposé dans la chapelle du Palais Royal fût enterré dans l'église dudit t St Germain. Les espèces diminuèrent dans ces temps-là. Les écus furent réduits à six livres 18 sols et les Louis à 39 livres 12 sols alors que le Duc d'Orléans fût nommé par le roi Premier Ministre. On agiotait en plusieurs endroits de Pris les billets de banque ceux de cent livres ne passaient dans l'agiotage que pour vingt livres ou 2 livres. Le plus argent contant « comptant) on a rendu plusieurs arrêts au Conseil pour établir des fonds pour le payement desdits billets. Ce sont de belles propositions sans exécution pour amuser le peuple et le faire croire en espérance laquelle n'était pas avantageuse puisqu'il est réduit en pension viagère ou contrats de rentes à deux pour cent. On ne parle plus de ces débouchés il est à craindre qu'ils ne soient à la fin supprimés et éteints. Le Duc d'Orléans ce « tiran » de la France mourut subitement dans son palais au mois de Novembre passés sans secours spirituels et temporels. Son corps a été enterré à St Denis et son cœur au Val de Grâce. Il n'est pas survécu longtemps à son bon « amy » le cardinal Dubois. Le Duc d'Englain a été nommé par le Roy à la charge de Premier Ministre. Dieu veuille qu'il gouverne mieux que son prédécesseur, qu'il n'achève pas de ruiner la France et qu'il ne soit pas si pillard.

Cette année a été affligée de la sécheresse, les rivières n'étaient pas navigables, les sources et les fontaines taries. Les puits manquaient d'eau on ne pouvait moudre que difficilement on a recueilli fort peu de foin, la récolte de blé passablement belle.

L'an mil sept cent vingt-cinq le huitième de mars avant midy a été inhumé dans le choeur de l'église St Georges de Servas Messire Jean Berger, prêtre, bachelier en théologie curé dudit lieu de Servas qui décéda hier...

Ainsi donc prirent fin les soucis financiers de Messire Jean Berger, curé de Servas, que lui avaient créés Law, le Duc D'Orléans, le cardinal Dubois et dans une moindre mesure le futur Louis XV.

Messire Jean Berger, prêtre, bachelier en théologie, après avoir beaucoup vitupéré à l'encontre de Law ainsi que sur la sécheresse des années 1718 et 1719 rendit le 27 Mars 1725 son âme à Dieu.